



Proposition no 15 déposée le 9 décembre 2020. Transmise le 10 février 2021, en traitement.

Délai de réponse: 10 février 2022.

Dicastère des Finances:

Département des finances.

Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2020 – DIVERS - Extrait:

- no 15 de M. Jacques Genoud (PDC) demandant au Conseil communal d'étendre le champ de la Commission Energie en renommant cette dernière en Commission Energie, environnement et développement durable;

M. Jacques Genoud, PDC. Ceci est une intervention au nom du groupe PDC, sous forme de proposition. Le groupe PDC a pris connaissance de la proposition no 11 de M. R. Meyer demandant de renouveler la Commission ECOSOR et de la décharge en commission de l'environnement. Considérant que la société ECOSOR a déménagé, que la Commune dispose d'une Commission Energie, et que la Commission ECOSOR n'a plus lieu d'être, le groupe PDC propose de la supprimer et d'étendre le champ de la Commission énergie en renommant cette dernière en Commission énergie, environnement et développement durable. Cela fait d'autant plus sens puisque la Commune s'est vu attribuer récemment le label *European Energy Award Gold*. Le groupe PDC remercie le Conseil communal, les membres du Bureau et le Conseil général pour l'attention qu'ils porteront à la proposition susmentionnée.

Le Président. Nous prenons acte de votre intervention.

Procès-verbal de la séance du 10 février 2021 – Décision quant à la recevabilité et à la transmission des propositions - Extrait:

Représentant du Bureau

Le Président. Dans les cas qui nous occupent ce soir, nous avons plusieurs prises de parole qui mélange les genres (compétences du Conseil communal et compétences du Conseil général). Le Bureau a décidé de faire pencher la balance en faveur de l'auteur dans le sens où ce dernier est intervenu. Ainsi, les Propositions no 11, 12 et 15 seront traitées comme telles même si les Propositions 11 et 12 se trouvent à la limite des compétences du Conseil général. En outre, le Bureau ne décortiquera pas les interventions pour en distinguer les questions des propositions mais traitera l'intervention dans son ensemble (je fais référence à la Proposition no 15 de M. Jacques Genoud qui comporte une question relative au Conservatoire). Bien que les propositions no 11 et 12 visent presque le même objectif, elles seront traitées séparément. Le plénum se prononcera sur chacune d'elle.

- no 15 de M. Jacques Genoud (PDC) demandant au Conseil communal d'équilibrer le budget de fonctionnement du chapitre Culte, culture et loisirs, en observant un ratio de 2,5 par rapport au budget des sports et d'élaborer une vision pour le développement culturel à long terme;

Le Président. Dans sa séance du 11 janvier dernier, le Bureau a analysé la Proposition no 15 de M. Jacques Genoud et en a validé la qualification formelle et la recevabilité.

Cette proposition est constituée de plusieurs sous-propositions et d'une question. Toutefois, la première partie de la Proposition étant liée au budget, elle est tout à fait recevable sur ce point. Le vote sur cet objet portera donc sur la transmission de la Proposition au Conseil communal qui sera invité à équilibrer le budget de fonctionnement du chapitre *Culte, culture et loisirs*, en observant un ratio de 2,5 par rapport au budget des sports, à élaborer une vision pour le développement culturel à long terme et à mettre à disposition un lieu adéquat pour le conservatoire. Chaque membre du Conseil général peut s'exprimer sur cet objet.

M. le Syndic, je vous cède la parole.

M. Damien Colliard, Syndic. Dans sa séance du 26 janvier, le Conseil communal a étudié la Proposition no 15 de M. Jacques Genoud. Il a aussi relevé la mixité de cette Proposition mais

en a surtout retenu la partie relative aux modifications budgétaires qui entre clairement dans les attributions du Conseil général. Dès lors, le Conseil communal admet la recevabilité de cette Proposition. Néanmoins, la question de M. J. Genoud relative au conservatoire sera répondue en temps voulu par Mme Christine Genoud, Conseillère communale, responsable du dicastère de la Culture.

Le Président. M. Jacques Genoud souhaitez-vous apporter des compléments ?

M. Jacques Genoud, PDC. Non.

Discussion générale

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Le Président. Nous allons passer au vote sur la transmission.

RÉSULTAT DU VOTE

A l'unanimité des 43 membres présents, le Conseil général accepte de transmettre la proposition no 15 de M. Jacques Genoud (PDC) au Conseil communal, pour traitement.